



Succession : abandon et questions délicates

Par Visiteur

Bonjour,
je suis la fille de Ils m'ont abandonné à la soeur de mon père et la mere de mon père à l'age de 6 mois.
En novembre dernier, atteinte d'un cancer ma tante m'a adoptée (jugement prononcé) et a établi devant notaire et remis au notaire opur enregistreemnt un testatment faisant d emoi sa légataire universelle.
Elle est décédée en janvier dernier et mon père biologique pensant hériter et se trouvant choquer de ne rien avoir conteste le testament. Il a fait envoyer une lettre d'un avicat pour dire qu'il allait contester. Depuis (fin janvier), plus de son, plus d'image, rien de personne ni avocat ni lui-même. Seulement le notaire chargé de la succession ne veut rien commencé car une contestation a été emise.
Que puis-je faire pour faire avancer les choses?

Par Visiteur

Chère madame,

Depuis (fin janvier), plus de son, plus d'image, rien de personne ni avocat ni lui-même. Seulement le notaire chargé de la succession ne veut rien commencé car une contestation a été emise.
Que puis-je faire pour faire avancer les choses?

Mais si je comprends bien, aucune action judiciaire n'a pour l'instant été intenté? Que compte faire votre notaire précisément? L'avez vous questionné sur ce point?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour
Merci de votre réponse. Effectivement rien n'est entamé, juste une lettre adressée au notaire dans laquelle l'avocat de mon père dit considérer le testament comme faux.
La notaire a essayé d'avoir des renseignements sur la suite du dossier auprès de l'avocat et moi également mais il fait le mort tout comme mon père.
Du coup, la notaire dit qu'elle ne peut rien fiare, nin me dopnner de certificat d'hérédité ni continuer la succession qu'elle laisse en suspend. Que puis-je faire pour accélér cet état car il y a une voiture non assurée à ce jour qui dort dehors et je paye à titre personnel toutes les factures qui arrivent et là j'ai reçu le tiers des impots mais je n'ai pas les moyens de régler le tout...

Par Visiteur

Chère madame,

La notaire a essayé d'avoir des renseignements sur la suite du dossier auprès de l'avocat et moi également mais il fait le mort tout comme mon père.
Du coup, la notaire dit qu'elle ne peut rien fiare, nin me dopnner de certificat d'hérédité ni continuer la succession qu'elle laisse en suspend. Que puis-je faire pour accélér cet état car il y a une voiture non assurée à ce jour qui dort dehors et je paye à titre personnel toutes les factures qui arrivent et là j'ai reçu le tiers des impots mais je n'ai pas les moyens de régler le tout...

Si aucune contestation n'a été soulevée en justice, alors il n'y a aucune raison d'arrêter la liquidation de la succession. A votre place, j'irai directement chez le notaire pour lui faire comprendre que son attitude n'a pas grand sens, ou alors,

vous avez toujours la possibilité de changer de notaire..

Très cordialement.